

Voirie - Rue Chopin - Échange de terrains avec la SCI DIANE

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la réalisation de l'élargissement de la voirie située à l'extrémité rue Frédéric Chopin, il convient de procéder à un échange de terrains entre la Ville de Besançon et la SCI DIANE.

La Ville de Besançon aliène une parcelle de 0 a 01, cadastrée section BW n° 165. En contrepartie, la SCI DIANE cède des parcelles cadastrées section BW n° 162 (0 a 29) et BW n° 163 (1 a 11) sises 40, rue Frédéric Chopin.

L'échange se fera sans soulte. La Ville de Besançon prend à sa charge les frais d'acte qui seront imputés au chapitre 901.10.210.00501.30100.

La Commission d'Urbanisme a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser l'échange défini ci-dessus et autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.